



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 4 juillet 2018

Insécurité et violence : les pharmacies d'officine ne sont pas épargnées

Les déclarations d'actes d'incivilité et de violence à l'encontre des professionnels de santé augmentent (+ 120 en 2017). En contact direct avec la population, les pharmaciens d'officine sont aussi victimes d'injures, menaces, vandalisme, agressions physiques, vols à main armée...

Aujourd'hui, l'Ordre national des pharmaciens publie son panorama annuel sur « La sécurité des pharmaciens d'officine ».

Depuis 2017, l'Ordre a une meilleure connaissance des agressions subies par les pharmaciens : en effet, celles-ci peuvent désormais être déclarées en ligne, à partir de l'espace « pharmacien » du site Internet de l'Ordre. L'institution est ainsi informée en temps réel. Cependant, elle tient à rappeler l'importance de déclarer les agressions pour ne pas laisser de tels actes se banaliser.

Le protocole national signé en 2011 a renforcé la coopération entre les Ordres et les services compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance pour la sécurité des professionnels de santé. Dans ce cadre, l'Ordre national des pharmaciens, soucieux de la sécurité de l'exercice pharmaceutique, s'appuie sur un réseau de conseillers ordinaires, référents sécurité dans les départements pour apporter une aide aux confrères agressés qui le souhaitent.

Alain Marcillac, membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et référent national de sécurité souligne que, malheureusement, le taux de sous-déclaration reste encore trop important : **« Il est très important que les pharmaciens déclarent les agressions qu'ils subissent afin que l'Ordre ait une connaissance au plus proche de la réalité. Nous pourrions ainsi mieux réagir face à cette recrudescence de violence qui touche nos professionnels de santé de premier recours. Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble des conseillers ordinaires, notamment en régions, qui portent assistance à leurs confrères victimes d'agressions. La solidarité reste de mise entre les pharmaciens. »**

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



Les grandes tendances de l'Observatoire des agressions subies au cours de l'année 2017 :

– **Déclarations d'agressions** : l'Ordre national des pharmaciens a reçu 212 déclarations en 2017 (contre 92 en 2016). Cette augmentation du nombre de déclarations fait certainement suite à la simplification de la démarche, qui s'effectue désormais en ligne. La présence des patients n'est pas un frein aux agressions ou aux cambriolages puisque dans 75% des cas, les violences déclarées ont eu lieu alors que l'officine était ouverte (versus 65% en 2016) et dans 38% des cas en présence de clients. Les systèmes de protection mis en place dans les pharmacies n'apparaissent pas plus dissuasifs : en effet, près de 80% des officines visées par des agressions étaient dotées d'une surveillance télé/vidéo.

– **Motifs de l'agression** : si l'on constate une baisse des agressions liées aux stupéfiants (6% en 2017 versus 8% en 2016), les agressions déclarées liées à la prise en charge des patients sont plus fréquentes (conformité des ordonnances, ouverture des droits sociaux – 12%)

– **Délits recensés** : les injures et menaces représentent, comme les années précédentes, presque les deux tiers des agressions déclarées. Dans près de 10% des cas, une arme à feu est utilisée. Autre témoignage d'un durcissement des agressions, la part des vols à mains armées augmente encore par rapport à 2016 (+2 points) pour atteindre près d'une agression sur cinq. A noter que dans 46% des agressions déclarées, le patient est connu et dans la plupart des cas, il s'agit même d'un habitué (61%).

– **Conséquences pour les professionnels** : l'analyse des déclarations reçues révèle que les agressions sont, la majeure partie du temps, sans gravité sur le plan physique, mais le sont sur le plan psychologique. Toutefois, certaines d'entre elles ont parfois conduit les victimes à une hospitalisation.

– **Typologie des officines concernées** : comme chaque année, les agressions déclarées ont eu lieu majoritairement dans les communes de moins de 30 000 habitants (59%). Il est également à noter que la part des agressions dans les villes de 100 000 à 200 000 habitants a encore augmenté (de 14% en 2016 à 16% en 2017). Plus des trois quarts des agressions ont eu lieu en milieu rural et en périphérie des villes (57%).

Les déclarations viennent principalement de pharmacies implantées en Île-de-France (12,7%), Pays de la Loire (11,8%) et Lorraine (9%). Cependant, proportionnellement au nombre d'officines dans la région, c'est en Lorraine (2,6%) et en Bourgogne (2,2%) qu'il y a eu le plus de déclarations d'agression. Les territoires d'outre-mer ne sont pas épargnés (2,1%).

Pour toute déclaration d'agression, une seule démarche disponible sur l'espace pharmacien du site www.ordre.pharmacien.fr.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98